

RAPPORT N° 92/6-22  
au Conseil Municipal

OBJET

EXPROPRIATION DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA REALISATION  
D'UNE VOIE D'ACCES A DES OPERATIONS DE LOGEMENTS A DOMENJOD

Les cent trente-six Logements Locatifs Sociaux des opérations de la S.H.L.M.R. ("Les Flamboyants") et de la SO.DI.A.C. ("La Fontaine"), à Domenjod, vont être livrés dans quelques mois.

La desserte de ces opérations se fait par le Chemin de La Fontaine, d'une part, et par les Chemins Samna Ramassamy et du Plateau, d'autre part. Ce dernier n'étant pas encore communal, la procédure de classement dans la voirie communale avait été lancée et entérinée par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 mars 1991 (par Délibération n° 91/1-15).

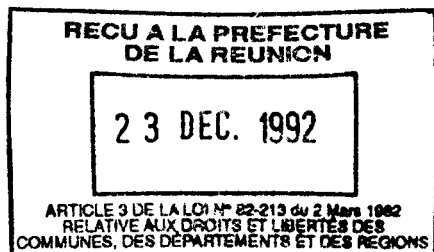
L'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires à l'élargissement et à l'aménagement de ces chemins semblait en bonne voie.

Malheureusement, les nouvelles exigences d'un riverain remettent tout en cause. Aussi, pour ne pas risquer de retarder la livraison des logements, je vous propose de recourir à la procédure d'expropriation pour nous permettre d'acquérir l'assiette de ces voies et de terminer les travaux.

Les références cadastrales des parcelles à acquérir, les surfaces correspondantes et l'identité des propriétaires concernés sont répertoriées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 92/6-22  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 12 décembre 1992

OBJET

EXPROPRIATION DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA REALISATION  
D'UNE VOIE D'ACCES A DES OPERATIONS DE LOGEMENTS A DOMENJOD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/6-22 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commis-  
sions Transport et Circulation, Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

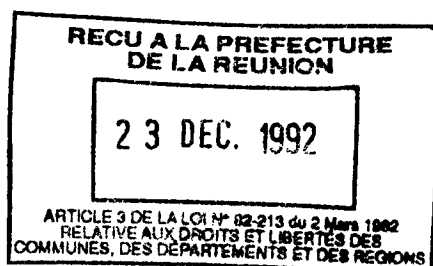
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à mettre en oeuvre la procédure d'expropriation des  
portions de parcelles situées à Domenjod, au Chemin du Plateau, dont  
la liste figure en annexe, afin de permettre la desserte des Logements  
Locatifs Sociaux en cours de réalisation par la S.H.L.M.R. et la  
SO.DI.A.C..

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1992



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 92/6-22  
 au Conseil Municipal  
 en séance du samedi 12 décembre 1992

EXPROPRIATION DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA REALISATION  
 D'UNE VOIE D'ACCES A DES OPERATIONS DE LOGEMENTS A DOMENJOD

Références Cadastre	Surfaces	Identité des propriétaires
CX 277	105 m2	Michel RAMASSAMY
CX 279	78 m2	Michel RAMASSAMY
CX 280	136 m2	Axel RAMASSAMY
CX 281	87 m2	Axel RAMASSAMY
CX 282	287 m2	Michel RAMASSAMY
CX 477	177 m2	Michel RAMASSAMY
CX 520	176 m2 environ	Michel RAMASSAMY
CX 217	20 m2 environ	Jean-Pierre RAMASSAMY
CX 348	170 m2 environ	Jean-Pierre RAMASSAMY
CX 349	180 m2 environ	Jean-Pierre RAMASSAMY
CX 350	20 m2 environ	Jean-Pierre RAMASSAMY
CX 210	125 m2 environ	Marie-Maud SOUNDROM (Mme)
CX 211	270 m2 environ	Michel SOUNDROM
CX 395	225 m2 environ	Marie-Louise CANABAY (Mme)
CX 394	190 m2 environ	Jules RAMASSAMY
CX 477	700 m2 environ	Michel RAMASSAMY
CX 294	720 m2 environ	Emmanuel RAMASSAMY
CX 472	370 m2 environ	Roland RAMASSAMY

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du samedi 12 décembre 1992  
 et annexé à la Délibération n° 92/6-22

LE MAIRE  
 Gilbert ANNETTE

